

Porter à connaissance

(articles L.121-2 et R.121-1 du code de l'urbanisme)

Intercommunal des communes de :

- MAUX
- MONTARON
- MOULINS-ENGILBERT
- PREPORCHE
- SERMAGES
- VANDENESSE
- VILLAPOURCON

Plan local d'urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique

. Planche unique

Echelle: 1/10000

- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
- AC1 - Servitude de protection des monuments historique (point de départ du périmètre)
- AC1 - Servitude de protection des monuments historique (rayon de 500 m)
- PT2 - Servitude relatives aux transmissions radio-électrique concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- INT1 - Servitude de voisinage des cimetières

